

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLENEUVE SAINT DENIS

Par arrêté n°05/2021, le Président de Val d'Europe Agglomération a prescrit une **enquête publique** relative à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Villeneuve Saint Denis qui se déroulera du :

Lundi 1^{er} mars 2021 à 14h00 au mercredi 31 mars 2021 à 17h00 inclus

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

Commune de Villeneuve Saint Denis, en Mairie :

- lundi de 14h00 à 17h30
- mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- samedi de 9h00 à 12h00

Au siège de Val d'Europe Agglomération :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de Val d'Europe Agglomération (www.valdeuropeagglo.fr).

Madame Marie-Claude GUYOMARCH, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Melun, se tiendra à la disposition du public en mairie de Villeneuve Saint Denis :

- **Le lundi 1^{er} mars 2021 de 14h00 à 17h00,**
- **Le mercredi 31 mars 2021 de 14h00 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de révision allégée n°1 pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie de Villeneuve Saint Denis et au siège de Val d'Europe Agglomération. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à Val d'Europe Agglomération et par courrier électronique à l'adresse suivante pluvilleneuvesaintdenis@vdeagglo.fr, où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public.

L'ensemble des observations et propositions seront consultables sur le site internet de Val d'Europe Agglomération (www.valdeuropeagglo.fr).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Villeneuve Saint Denis et au siège de Val d'Europe Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an.

Des informations sur ce dossier pourront être demandées auprès de Val d'Europe Agglomération
Direction de l'Aménagement – château de Chessy 77701 Marne la Vallée cedex 4 (01.60.43.80.80)